



# COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

## INFO CNA N°117

Novembre 2022

*Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.*

### **Sommaire du n°117 :**

- Formation des arbitres
- Règlements
- Ciblerie
- Equipement des archers
- Rappels divers

### **Introduction**

Le dernier Comité directeur de la FFTA a adopté deux motions concernant les tenues : une pour les arbitres et une pour les archers

Concernant les arbitres la nouveauté est l'autorisation de porter un bermuda sur les terrains de compétition. Nous travaillons avec le fournisseur ERREA pour proposer un bermuda dans la tenue venant de ce fournisseur.

Concernant la tenue des archers et au vu des questions fréquemment posées à la CNA, un groupe de travail regroupant les commissions sportives et la CNA a été constitué.

Toutes les informations concernant la tenue sont regroupées dans la partie des règlements généraux.

La nouveauté concerne la tenue lors des concours sélectifs pour lesquels le port du jean est autorisé ainsi que le leggin (*Attention en Beursault la tenue de club, compagnie ou blanche reste obligatoire*).

Sur l'invitation des compétitions, seule la phrase « tenue conforme au règlement » peut être précisée.

Nous espérons que cette remise en page et simplification permettra à nos arbitres de se concentrer sur des choses plus importantes que les tenues. Elles vont aussi simplifier les relations avec les archers. Ces 2 motions sont applicables immédiatement.

### **Formatons des arbitres**

#### **Formation des formateurs**

La crise Covid nous avait obligés à reporter à plusieurs reprises la formation des formateurs. La dernière session avait eu lieu à Chartres fin 2019 et les échéances de validité de nos arbitres formateurs étaient pour la plupart dépassées.

Le renouvellement de ces formations a enfin pu se tenir les 8 et 9 octobre dernier à Talence.

Une formation « initiale » pour de nouveaux formateurs sera programmée pour 2023.

### Arbitres continentaux et Internationaux

Un séminaire « arbitres continentaux » de la World Archery Europe a eu lieu à Sallanches du 21 au 23 octobre dernier. Parmi les participants, Marie Jo PLESSIER a été reçue à l'examen de juge Continental. Félicitations à elle pour cette réussite.

Un séminaire « Jeunes juges internationaux » devrait avoir lieu du 27 au 29 octobre 2023 également à Sallanches. Deux jeunes arbitres féminines (Marie SALIOU et Marion AUBEL) seront présentées par la FFTA à ce séminaire pour passer l'examen de Jeunes juges internationaux.

### Diplôme d'arbitre

Depuis septembre les nouveaux arbitres se voient décernés un « Diplôme d'arbitre » permettant de valoriser l'obtention de leur examen.

Ce diplôme vient également en remplacement de la carte d'arbitre. En effet avec l'informatisation et le développement de l'intranet fédéral, la carte d'arbitre va disparaître.

Les informations portées précédemment sur la carte d'arbitre sont aujourd'hui disponibles sur l'intranet et complétées de façon beaucoup plus efficace (Diplômes/options obtenus, arbitrages réalisés formations suivies ...)

Le diplôme peut en outre être affiché dans le club pour être valorisé auprès des partenaires (institutionnels, privés, ...)

### Règlements

#### Instruction fédérale 2022.01

Le nombre de cibles pour un parcours sélectif de tir nature passe de 42 à 21 à partir de la saison 2023.

Cette instruction s'applique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Elle fera l'objet d'une mise à jour des règlements lors de la prochaine édition.

#### Règlement para- tir à l'arc

Le règlement para tir à l'arc a été approuvé par le comité directeur de la FFTA lors de la réunion du 29 octobre dernier. Le règlement sera mis à jour fin novembre pour intégrer cette nouvelle partie suite à la reprise de la délégation ministérielle sur le Para-Archerie.

Ces validations concerne le tir à 18 mètres, des amendements seront proposés par la commission Adhoc au comité directeur de janvier 2023.

## Ciblerie

### Zones marquantes de la cible 3D « python royal et céphalophe » de Natur'Foam

Cette cible et sa version « phyton albinos », représentent un python enserrant un céphalophe dans ses anneaux. Ces deux versions ont un zonage et sont d'un groupe différent en fonction de la face présentée à l'archer.



La zone « Tué » (11-10-8) tracée par le fabricant, définit quel animal doit être considéré comme étant la cible. L'autre animal doit donc être considéré comme ne faisant pas partie de la zone marquante, tout comme un arbre ou un rocher pour d'autres cibles 3D.

Ainsi :

- Seules les flèches fichées dans l'animal ayant la zone « Tué » visible comptent.
- Toute flèche plantée dans l'animal ne présentant pas la zone « Tué », doit être considérée comme un tir manqué (M).
- Les cordons sont toujours à l'avantage de l'archer, y compris si la flèche touche les deux animaux.
- **Si la cible est doublée**, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première et **l'inversement de sens n'est pas autorisé**, car les animaux doivent être identiques.

### Utilisation des cibles « Lam tech »

Une question a été posée quant à l'utilisation dans les compétitions et championnats de cibles Lam Tech, dont la particularité est que la couleur n'est pas forcément uniforme.

Il n'y a aucun problème à utiliser ces cibles. Rien n'est indiqué dans le règlement concernant une obligation de fond uni pour la ciblerie.

Il ne faut donc pas demander aux organisateurs de « tapisser » ces cibles avec un fond blanc pour les compétitions.

Il en va de même pour le tir en campagne. Comme pour les cibleries composées de bandes de stramit utilisées dans le passé, les lamelles ne permettent pas aux archers de déterminer plus facilement s'ils se trouvent face à un blason de 60 ou de 80.



## Équipement des archers

### Utilisation de jumelles en tir Campagne et 3D

La World Archery a récemment publié une interprétation afin de clarifier l'usage des jumelles et notamment avant le tir. Le règlement autorise l'utilisation de jumelles pour regarder l'impact d'une flèche. La World Archery précise que cette utilisation n'est pas exclusive et que des jumelles peuvent également être utilisées pour regarder la cible avant le tir de la première flèche tout comme après le tir de la dernière flèche.

## Rappels divers

### Informations portées sur les mandats :

Pour donner suite à une question posée, sur les horaires à indiquer sur les mandats

- L'heure qu'il convient obligatoirement d'indiquer sur le mandat est bien l'heure de début des volées d'entraînement.
- L'heure de début des tirs comptés peut bien entendu y figurer mais ce sera alors un renseignement en plus de l'heure des volées d'entraînement.

### Quelques petits rappels utiles en ce début de saison salle

- Pour le jugement des cordons en salle, l'éclairage est parfois insuffisant (en particulier lorsque les spots pouvant éclairer les cibles sont éteints afin de ne pas éblouir les archers en train de comptabiliser leurs points). Il peut être utile de disposer soit d'une loupe avec éclairage incorporé soit d'une petite lampe crayon qui vous permettra d'être plus efficace dans le jugement de vos cordons.
- En salle, certains archers vont privilégier des tubes de gros calibre. Il est important de vérifier que la dimension des tubes reste conforme au règlement (Tube = maxi 9,3mm ; pointe = maxi 9,4mm et si présence de wraps décoratifs = 22 cm maxi depuis le creux de l'encoche).
- Les blasons présentant un 10 classique ET un 10 (X) poulies restent utilisables sur nos concours. Lorsque vous jugez un cordon au 10 pour un arc à poulies, attention à bien le juger par rapport au cordon du 10 réduit et non pas par rapport à celui du 10 classique !
- Rappelons également ici la procédure pour jugement de flèches sur blasons trispots (procédure bien connue de nos stagiaires qui préparent l'examen d'arbitre).  
Veillez bien à appliquer la procédure ci-dessous et dans l'ordre indiqué. Selon notre règlement :
  - 1 seule flèche peut être tirée dans chaque spot  
⇒ Vérifier donc en premier le nombre de flèches par spot : si vous y trouvez plus que 1 flèche on retirera la valeur de la (des) flèche(s) la (les) plus élevée(s) (qui seront comptées M)
  - Un maximum de 3 flèches est autorisé par volée  
⇒ Si plus de 3 flèches ont été tirées par l'archer dans la volée : en plus de l'action précédente, on ne comptabilisera que les 3 valeurs les plus basses
  - Enfin évidemment si une flèche est tirée hors temps :  
⇒ On retirera la valeur la plus élevée, qui sera comptabilisée comme un manqué (M)

## Exemple



### **1° action : compter le nb de flèches par spot**

10 Pas d'erreur dans le spot du haut (=> 10)

9  
10 Deux flèches dans le spot du milieu  
On retire la meilleure (le 10) => 9

8 Pas d'erreur dans le spot du bas (=> 8)

### **2° action : nb total de flèches tirées dans la volée**

4 flèches => on retirera le 10

### **3° action : ici pas de flèche hors temps => RAS**

La valeur de la volée est donc : **9 – 8 – M**